

4 ACTIONS
Société par actions simplifiée
Siège social : 1 Rue Nationale, 41 220 Saint Laurent Nouan
RCS BLOIS N°802 074 153

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 Juin
A 20 heures,

Les associés de « 4 ACTIONS », société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Extra-Ordinaire, dans les locaux de l'établissement principal, sur la convention de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur **Arnaud VAVASSEUR**,
propriétaire de 700 actions, ci 70 % des actions

Monsieur **Philippe VAVASSEUR**,
propriétaire de 300 actions, ci 30 % des actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud Vavasseur, dirigeant et associé.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la société
- Nomination du liquidateur

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de la dissolution anticipée de la société 4 ACTIONS et sa liquidation amiable.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social, sis 1 Rue Nationale, 41 220 Saint-Laurent-Nouan

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés désigne en qualité de liquidateur :

- Monsieur Arnaud Vavasseur, 3 Allée des Champs Fleuris, 45 560 Saint-Denis-en-Val

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés présents en séance

Monsieur Arnaud VAVASSEUR



Monsieur Philippe VAVASSEUR

